



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

<p>Nombre d'administrateurs</p> <p>En exercice : 17</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 16</p> <p>Procurations : 5</p> <p>Convocation du Conseil d'Administration en date du : 17/03/2025</p> <p>Affichage en date du : 31/03/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars,</p> <p>Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S</p> <p>Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur le Président du CCAS, Mme LANDES, Mme AZAM, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS</p> <p><u>Absents</u> : Mme BOSQ</p> <p><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u> : Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mme MACHADO donne procuration à Mr DIZIER, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mme AZAM, Mme VARLIETTE donne procuration à CHERT-RAMES</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Mme CHRISTOL</p>
--	--

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Ce débat porte sur les choix budgétaires opérés par l'établissement pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement. Le débat se tient conformément à la loi dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Madame la Vice-Présidente présente aux administrateurs ce rapport d'orientations budgétaires.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 24/03/2025

Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président
Mme Jacqueline Lândes
Vice-Présidente



Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre : 0

Abstentions : 0